

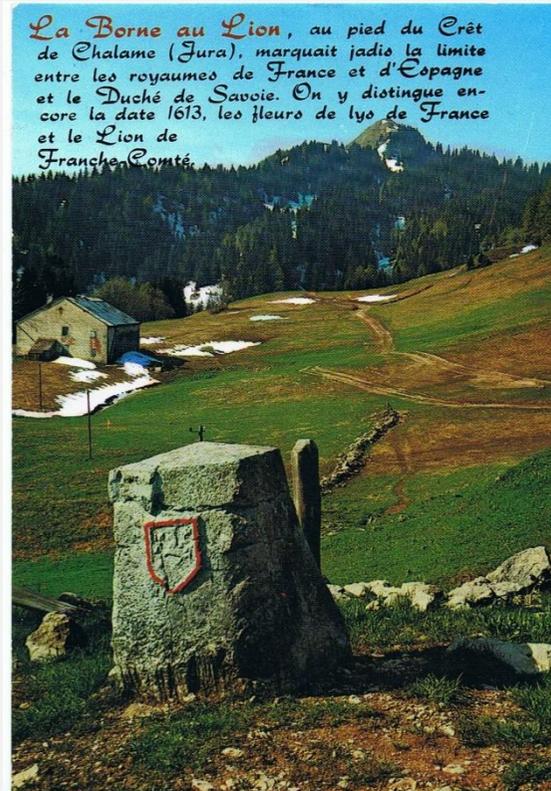
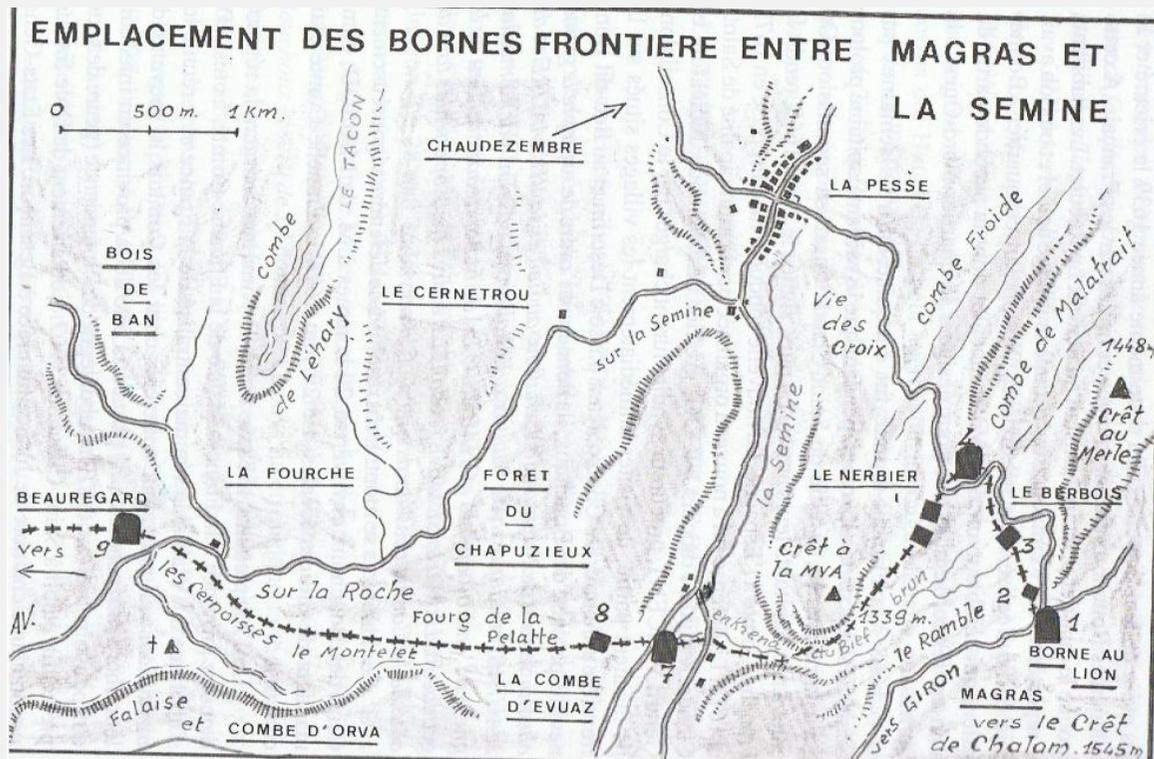
Bornes de Chalam.

15 décembre 1612 : Délimitation de terres vers Chalam.

C'est pour délimiter les terres entre Magraz et la combe d'Évuaz que fut conclu ce traité entre les commissaires des Comtes de Bourgogne et ceux du Royaume de France, et ratifié par le Roi Philippe III d'Espagne à Saint Sauveur de l'Escurial et d'autre part par le Roi Louis XIII et son conseil réuni à Paris.

A l'article 9 du traité on peut lire :

« Encore avons-nous déclaré et accordé que la montagne de Chalamont, entre les villages de Montanges, pays de Bugey et ceux de la souveraineté des comtes de Bourgogne sera séparée par le chemin dit la Vie des Croix qui conduit de Chezery aux Bouchoux à commencer dès le lieu appelé La Cléa, jusqu'au sommet de la petite crête des Nerbiers qui sépare la combe froide de celle du Ramble ou des Nerbiers et de là le long de l'arête d'icelle, petite crête jusqu'au bief brun et à l'Ancrenne et du dit bief brun à l'endroit où il se rend dans la rivière de la Semine et de là tirant à une roche à l'opposite du couchant de sorte que tout ce qui est de la dite montagne de Chalamont au delà des limites du coté de l'orient et de midi demeurera à la souveraineté de France et au réciproque tout ce qui est au delà du chemin des Croix demeurera au territoire des Bouchoux souveraineté du dit comté de Bourgogne. »



La Borne au Lion, au pied du Crêt de Chalam (Jura), marquait jadis la limite entre les royaumes de France et d'Espagne et le Duché de Savoie. On y distingue encore la date 1613, les fleuro de lys de France et le Lion de Franche-Comté.

Septembre 1613 : Pose des bornes.

Jacques Venot représentant du Royaume de France et Claude Brun désigné par les Comtes de Bourgogne s'avancent sur les montagnes qui surplombent Chezery et les Bouchoux.

Ils sont suivis par une troupe lestée d'un certain nombre de blocs de pierre rectangulaire avec sur les deux faces les armes des protagonistes sculptées et taillées par des Montangers.

Les bornes délimitant la frontière sont ainsi placées.